

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de l'Hérault

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POUGET
N°2024 - 009****Objet :****Approbation du PV du CM du 30 janvier 2024**

Date de la convocation : 22/02/2024
Nombre de conseillers en exercice : 18
Nombre de présents : 11
Nombre de votants : 17

Votes	
Pour	17
Contre	0
Abstention	

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-neuf février à dix-huit heures quinze, le Conseil Municipal de la commune de Le Pouget, dûment convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Thibaut BARRAL, Maire.

Etaient présents : ALVERGNE Brice, BARRAL Thibaut, BONIOL Karine, BONNET Cendrine, BOURBOUJAS Françoise, DESCAMPS Danièle, MARY Julien, OULLIE Laurent, PARRA Christophe, RENOARD Nathalie, ORTUNO Thierry,

Etaient absents excusés : CLAVEL Inès donne pouvoir à ORTUNO Thierry, CORIA Mathieu donne pouvoir à DESCAMPS Daniele, CUTANDA Josette donne pouvoir à RENOARD Nathalie, LAFON Alain donne pouvoir à BOURBOUJAS Françoise, MANDON Éric donne pouvoir à BARRAL Thibaut, VALERO Fanny donne pouvoir à ALVERGNE Brice

Absents : Claude REKKAB

Monsieur le Maire présente le procès-verbal du Conseil Municipal du 30 janvier 2024 et demande s'il y a des remarques.

Après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés,

LE CONSEIL MUNICIPAL

VALIDE le procès-verbal.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.

Fait et délibéré, le 29 février 2024

Le Maire
Thibaut BARRAL

